



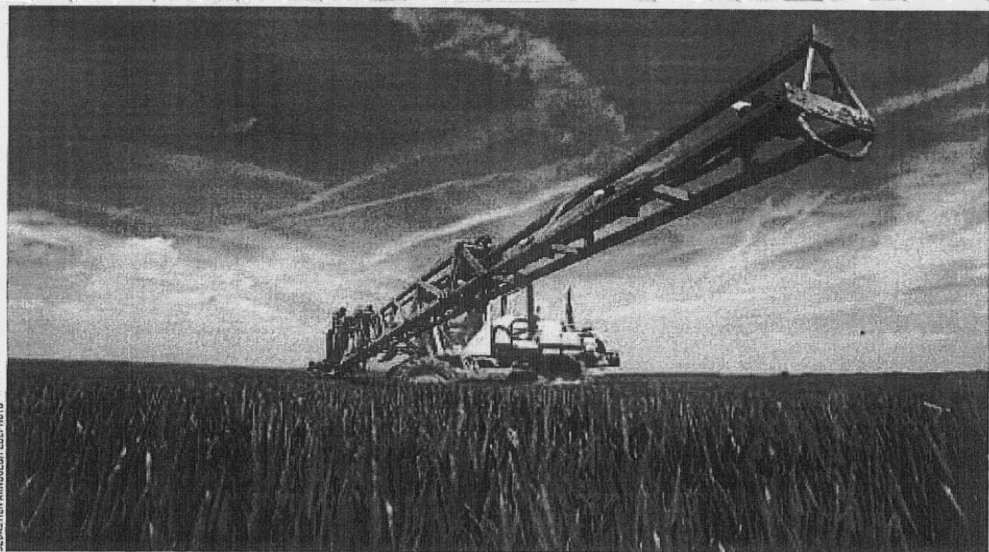
Le nombre d'agriculteurs reconnus victimes des pesticides est en augmentation

Le décès d'un agriculteur atteint d'une leucémie induite par l'exposition aux pesticides relance la question de la nocivité potentielle de ces produits

L'information fait déjà grand bruit dans le monde agricole, en Charente-Maritime notamment. Yannick Chénet, agriculteur à Saujon, près de Ruffec, est décédé vendredi des suites d'un cancer du sang (leucémie) contracté à la suite d'expositions répétées aux pesticides. Ce viticulteur de 37 ans était marié et père de deux filles.

Sa leucémie aiguë a été diagnostiquée en 2002. Les médecins du CHU de Poitiers lui ont fait une greffe de moelle épinière en 2003. Malheureusement, le donneur n'était pas compatible à 100 %, si bien que le viticulteur a développé des troubles de la peau, une rétraction des tendons ainsi qu'un assèchement des yeux, comme il le raconte lui-même dans le film *Notre poison quotidien*, de Marie-Monique Robin, qui doit être prochainement diffusé à la télévision (1). Exposé à des pesticides pendant de nombreuses années, il avait obtenu en 2006, après deux années de procédure, la reconnaissance du statut de maladie professionnelle pour sa leucémie, qui l'avait empêché de poursuivre l'exploitation de ses terres.

«Aujourd'hui, dix cas d'intoxications aux pesticides ont été officiellement reconnus comme maladies professionnelles», explique le Dr Jean-Luc Dupupet, de la Mutualité sociale agricole (MSA), dans le film de Marie-Monique Robin. Mais d'autres cas sont en cours d'évaluation, ce qui porterait à «une trentaine» le nombre d'agri-



Pulvérisation. Première consommatrice de pesticides au monde (80 000 tonnes par an), la France s'est engagée lors du Grenelle de l'environnement en 2007 à fortement en diminuer l'usage.

culteurs concernés, selon François Veillerette, porte-parole de l'association Générations Futures (ex-Mouvement pour le droit et le respect des générations futures). Depuis quelques années, la MSA, particulièrement sensibilisée à

ces questions d'intoxication aux produits chimiques phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides, parasitocides), a lancé un observatoire spécifique des risques liés à l'emploi des pesticides, et notamment aux mau-

vaises pratiques. «Phyt'Attitude». La France, première consommatrice de pesticides au monde (80 000 tonnes par an), s'est engagée lors du Grenelle de l'environnement en 2007 à fortement en diminuer l'usage. En 2009, ont été effectués

Des producteurs de fruits accusés d'épandages illégaux

Trois agriculteurs de Corrèze comparaissent hier devant le tribunal correctionnel de Brive pour avoir épandu des pesticides sur leurs vergers par vent trop fort. Ce dossier, dont le retentissement est important dans le Limousin, a été présenté par l'avocat de trois parties civiles comme une première judiciaire, «un dossier qui fera jurisprudence». À l'origine de cette procédure, lancée en mars 2010, un couple s'était plaint de devoir se calfeutrer dans sa maison à chaque fois que les agriculteurs pulvérisaient des produits phytosanitaires sur leurs arbres. La justice

leur reprochait d'avoir épandu leurs produits par vent de force 3 (19 km/h). Hier, les trois agriculteurs ont contesté l'infraction. «Les produits sont chers et on n'a aucun intérêt à les pulvériser les jours où il y a du vent, ils se dispersent et sont inefficaces», a déclaré le plus jeune, un agriculteur de 26 ans. Pour le substitut du procureur de Brive, Éric Belfayot, les infractions sont au contraire constituées. Il a requis une amende de 1 000 €, dont 500 € avec sursis, à l'encontre de chacun des trois pomiculteurs. La décision a été mise en délibéré au 10 mars

SEBASTIEN ARNOUD/FEDEPHOTO

271 signalements d'intoxication aiguë suite à l'usage de phytosanitaires. Surtout par des agriculteurs, mais aussi par des ruraux qui se sont trouvés exposés aux produits notamment lors de leur épandage sous forme d'aérosols. Un arrêté de 2006 existe bien pour limiter l'épandage aux jours de très faible vent mais il ne semble pas appliqué, comme viennent de le faire remarquer trois associations qui ont porté plainte devant le tribunal de Brive (*lire l'encadré ci-dessous*).

La plupart des produits incriminés sont des organochlorés ou des organophosphorés qui engendrent une grande variété de troubles: digestifs, neurologiques, sanguins (leucémies), cardiaques, respiratoires, sexuels (reprotoxiques et perturbateurs endocriniens) et fœtaux. De plus, les agriculteurs sont exposés à des mélanges de produits dont on ne connaît pas les effets additionnels. *«J'ai été exposé à 500, voire 900 molécules, y compris les adjuvants»*, explique Paul François, 50 ans, agriculteur dans les Deux-Sèvres, aujourd'hui en arrêt maladie après cinq mois d'hospitalisation pour troubles neurologiques (2). Selon ses médecins, il aurait notamment inhalé des vapeurs de bromobenzène. Il a porté plainte contre le fabricant, Monsanto.

DENIS SERGENT

[1] Sur Arte le 15 mars. Yannick Chénnet a également témoigné dans le film «Severn, la voix de nos enfants», de Jean-Paul Jaud, sorti en salles en novembre dernier.

[2] Lire «Que sont-ils devenus» du 27 décembre 2010, dans *La Croix*.